



COMMUNE DE VILLAGE-NEUF
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note de présentation synthétique
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2021 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

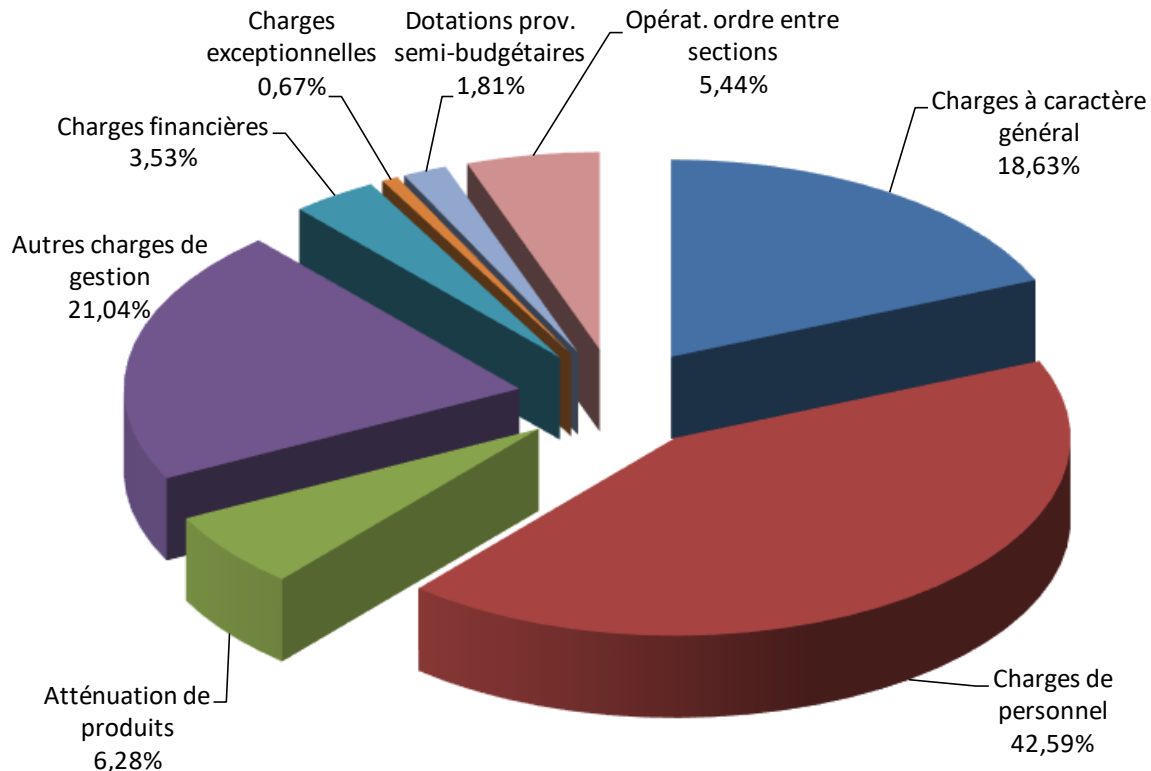
	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	5 664 000,00 €	4 441 323,24 €	5 664 000,00 €	5 691 903,36 €	1 250 580,12 €
Opérations réelles	4 601 000,00 €	4 199 654,16 €	5 270 999,89 €	5 300 782,25 €	
Opérations d'ordre	1 063 000,00 €	241 669,08 €	3 000,00 €	1 121,00 €	
Résultat reporté			390 000,11 €	390 000,11 €	
Investissement	2 951 000,00 €	1 262 165,85 €	2 951 000,00 €	1 820 108,11 €	557 942,26 €
Opérations réelles	2 931 000,00 €	1 255 398,80 €	1 540 491,92 €	1 242 284,90 €	
Opérations d'ordre	20 000,00 €	6 767,05 €	1 080 000,00 €	247 315,13 €	
Résultat reporté			330 508,08 €	330 508,08 €	
Total	8 615 000,00 €	5 703 489,09 €	8 615 000,00 €	7 512 011,47 €	1 808 522,38 €
Opérations réelles	7 532 000,00 €	5 455 052,96 €	6 811 491,81 €	6 543 067,15 €	
Opérations d'ordre	1 083 000,00 €	248 436,13 €	1 083 000,00 €	248 436,13 €	
Résultat reporté	- €	- €	720 508,19 €	720 508,19 €	
Restes à réaliser (invest.)		1 649 000,00 €		312 000,00 €	- 1 337 000,00 €
Excédent de clôture					471 522,38 €

Dépenses de fonctionnement


Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 441 323,24 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 4 199 654,16 € ;
- ⇒ des dépenses d'ordre pour 241 669,08 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



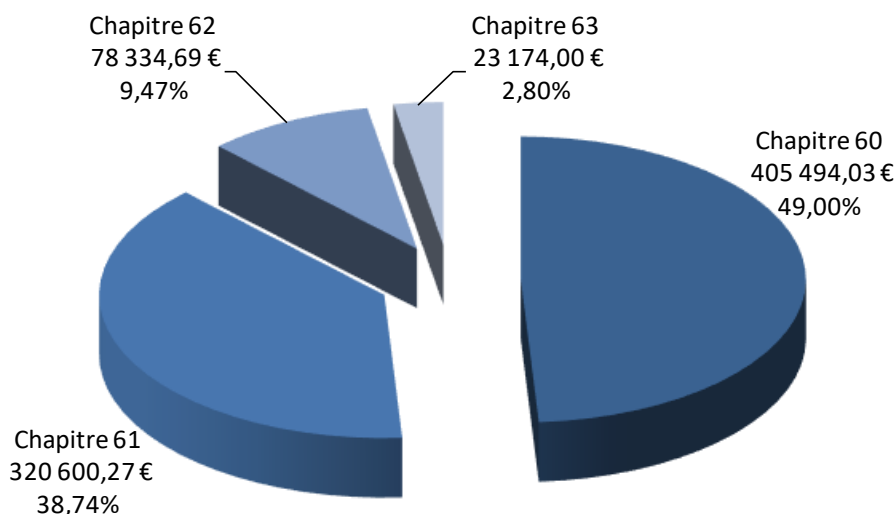
		Budget 2021	Réalisations 2021
011	Charges à caractère général	1 097 000,00 €	827 602,99 €
012	Charges de personnel	1 997 000,00 €	1 891 633,29 €
014	Atténuation de produits	287 000,00 €	279 006,04 €
65	Autres charges de gestion	948 000,00 €	934 286,46 €
66	Charges financières	158 000,00 €	156 838,79 €
67	Charges exceptionnelles	33 000,00 €	29 920,00 €
68	Dotations prov. semi-budgétaires	81 000,00	80 366,59 €
022	Dépenses imprévues	-	
Dépenses réelles totales		4 601 000,00 €	4 199 654,16 €
042	Opérat. ordre entre sections	243 000,00 €	241 669,08 €
023	Vir. à la section d'investiss.	820 000,00 €	
Dépenses d'ordre totales		1 063 000,00 €	241 669,08 €
TOTAL		5 664 000,00 €	4 441 323,24 €

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 37 819,10 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 30 715,67 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 823 098,52 € décomposés entre les comptes :
 - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
 - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
 - 647 - Autres charges sociales ;
 - 648 - Autres charges de personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 100 030,04 € ;
- articles 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) : 475,00 € ;
- article 739223 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 178 501,00 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 934 286,46 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 68,01% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 18,38% pour les contributions aux organismes de regroupement (participation aux frais de viabilisation des AFUA, adhésion à la Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 12,68% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 0,23% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données).

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette qui s'établissent à 156 838,79 €.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les crédits dépensés pour 29 920,00 € correspondent principalement aux frais de démolition des bâtiments situés sur le terrain de la rue de Rosenau acheté par la commune aux consorts REMY et de l'appentis situé sur la propriété 86 rue du Général de Gaulle.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions

Les crédits dépensés correspondent aux provisions constituées pour financer les travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise Saint-Nicolas.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

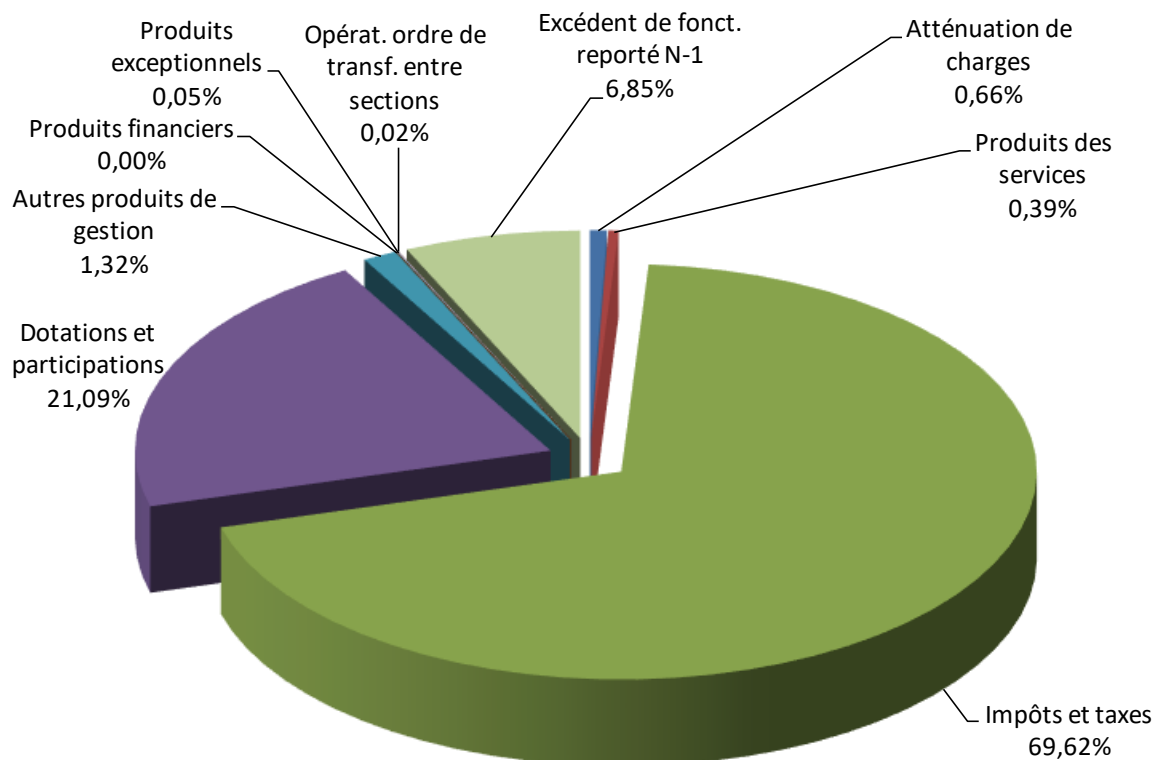
Ces opérations pour un montant de 241 669,08 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

NB : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 5 691 903,36 € et comprennent :

- ⇒ des opérations réelles pour 5 300 782,25 € ;
- ⇒ des opérations d'ordre pour 1 121,00 € ;
- ⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 390 000,11 €.



		Budget 2021	Réalisations 2021
013	Atténuation de charges	34 000,00 €	37 585,09 €
70	Produits des services	20 999,89 €	22 311,89 €
73	Impôts et taxes	3 941 000,00 €	3 962 545,44 €
74	Dotations et participations	1 200 000,00 €	1 200 450,12 €
75	Autres produits de gestion	74 000,00 €	75 020,32 €
76	Produits financiers	-	54,23 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	2 815,16 €
Recettes réelles totales		5 270 999,89 €	5 300 782,25 €
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	3 000,00 €	1 121,00 €
Recettes d'ordre totales		3 000,00 €	1 121,00 €
TOTAL (exercice 2021)		5 273 999,89 €	5 301 903,25 €
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	390 000,11 €	390 000,11 €
TOTAL (2021 + reports N-1)		5 664 000,00 €	5 691 903,36 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 37 585,09 € est essentiellement crédité par le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 22 311,89 €.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 1 773 629,00 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de résidences secondaires uniquement ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 122 057,14 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 646 763,39 € et 473 283,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : 66 859,30 € correspondant au produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 38 497,00 € comprenant uniquement la Dotation de Solidarité Rurale DSR (la dotation forfaitaire, égale à 422 708,00 € en 2012, a diminué chaque année pour disparaître totalement depuis 2019) ;
- 744 - FCTVA : 3 599,51 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 144 860,70 € versés par l'Etat ou d'autres organismes (prestations versées par la CAF au titre du « contrat enfance jeunesse », redevance R2 du syndicat d'électricité) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 1 013 492,91 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP pour 244 479,00 €), au versement des allocations compensatrices pour 685 711,00 € (foncier bâti des industries notamment), à la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 81 869,00 € et à la prestation d'accueil périscolaire versée par la CAF pour 1 433,91 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et de la redevance sur l'énergie hydraulique.

Chapitre 76 - Produits financiers

Chapitre 77 - Produits exceptionnels essentiellement crédité par les remboursements d'assurances suite à sinistres, par les pénalités de retard appliquées dans la comptabilité des marchés publics et pour l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

Dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 262 165,85 € et comprennent des opérations réelles pour 1 255 398,80 € et des opérations d'ordre pour 6 767,05 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2021 d'un montant de 1 649 000 € constituent des crédits ouverts qui seront repris dans le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		Budget 2021	Réalisations 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00 €	308 927,94 €
20	Immobilisations incorporelles	121 000,00 €	38 588,99 €
204	Subventions d'équipement versées	256 000,00 €	144 170,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 277 000,00 €	644 200,16 €
23	Immobilisations en cours	962 000,00 €	119 511,71 €
Dépenses réelles totales		2 931 000,00 €	1 255 398,80 €
040	Opérat. ordre entre sections	3 000,00 €	1 121,00 €
041	Opérations patrimoniales	17 000,00 €	5 646,05 €
Dépenses d'ordre totales		20 000,00 €	6 767,05 €
TOTAL		2 951 000,00 €	1 262 165,85 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1		
TOTAL (2021 + reports N-1)		2 951 000,00 €	1 262 165,85 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	1 649 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	2 911 165,85 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre est utilisé pour les reversements du trop-perçu de la taxe d'aménagement (sans objet en 2021).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 308 097,94 € et des dépôts de garantie (caution) pour 830,00 €.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, conseil de fabrique de l'Eglise, ...) pour soutenir leurs investissements.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition de terrains localisés majoritairement dans le périmètre de l'AFUA Rue du Canal (décision d'acquisition prise par arrêté de préemption du 29 décembre 2020) ;
- l'acquisition de la propriété bâtie située 1 rue de Rosenau (décision d'acquisition prise par délibération du 8 octobre 2020) ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : sentier pédagogique et différents projets inscrits au titre du GERPLAN, plantations dans le cimetière et sur la voie publique ;
- les travaux sur le réseau de chauffage et le branchement électrique de la mairie ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : Interventions sur divers équipements (chaufferie, ventilation, menuiseries, ...) ;
- les équipements du cimetière ;
- des travaux exécutés dans le complexe RiveRhin (extraction d'air, réseau de chauffage, installation d'un pot à boue, système de désenfumage, asservissement de portes coupe-feu, modernisation de la centrale d'alarme, travaux de plâtrerie et de peinture, remplacement d'un châssis coulissant), la maison communale (cloisonnement et réaménagement du rez-de-chaussée), les ateliers municipaux (réseau de chauffage, neutralisation et enlèvement d'une cuve à mazout, vitres dans les serres municipales) et dans le centre pour l'enfance (ventilation, vase d'expansion, adoucisseur) ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport (chauffe-eau, adoucisseur, réseau de chauffage) ;
- la réfection d'enrobés sur le trottoir de la rue du Général de Gaulle, sur les plateaux traversants de la rue de Huningue et les réfections et aménagements ponctuels dans plusieurs rues et places ;
- l'aménagement du carrefour giratoire au carrefour de la RD 105 et de la rue de Huningue ;
- les installations de voirie (marquage, panneaux routiers, mobilier urbain) ;
- les travaux portant sur le réseau d'éclairage public ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défectuosité ou de mise aux normes ;
- la fourniture et la pose de radars pédagogiques, et l'acquisition de matériels et outillages divers (lame chasse-neige, tondeuse, débroussailleuse à dos, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques ;
- les matériels informatiques (y compris câblages), notamment un écran interactif pour l'école Schweitzer ;
- le mobilier pour l'aménagement des postes de travail ou les établissements scolaires ;
- les autres immobilisations corporelles : acquisition de défibrillateurs, mise aux normes des équipements scéniques du RiveRhin, kit de sécurité pour panneaux de basket, pavillons sur différents sites, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2021, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2021 et seront repris dans le budget primitif 2022.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

- Remplacement de l'ossature de maintien du bardage en façade Ouest du RiveRhin ;
- Extension du réseau électrique souterrain dans la rue de Huningue pour alimenter la rue des Oranes ;
- Mise en souterrain du réseau de fibres optiques dans la rue des Castors (solde des travaux) ;
- Mise en souterrain du réseau électrique basse tension entre la rue Lina Ritter et la rue du Rhin ;
- Mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour le déploiement d'un système de vidéoprotection.

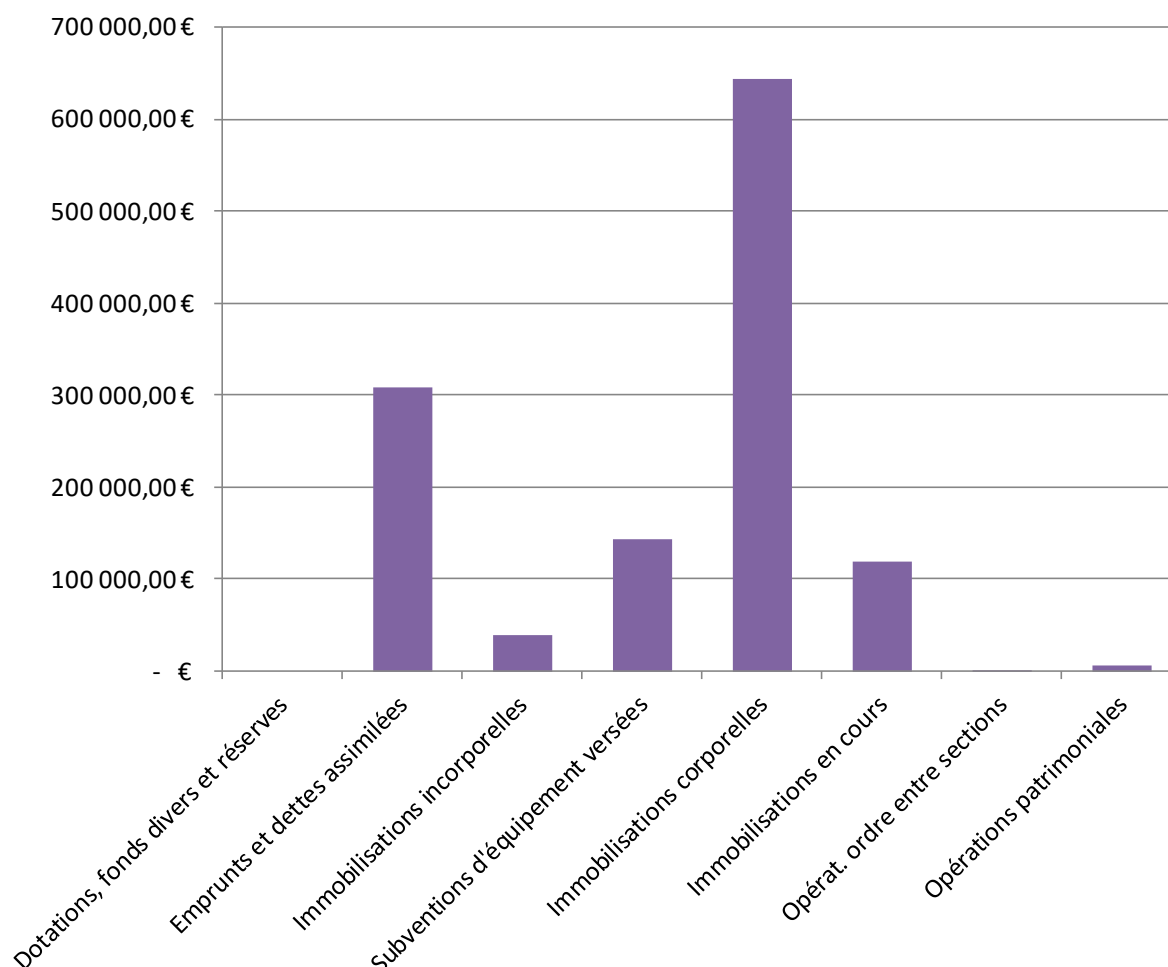
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

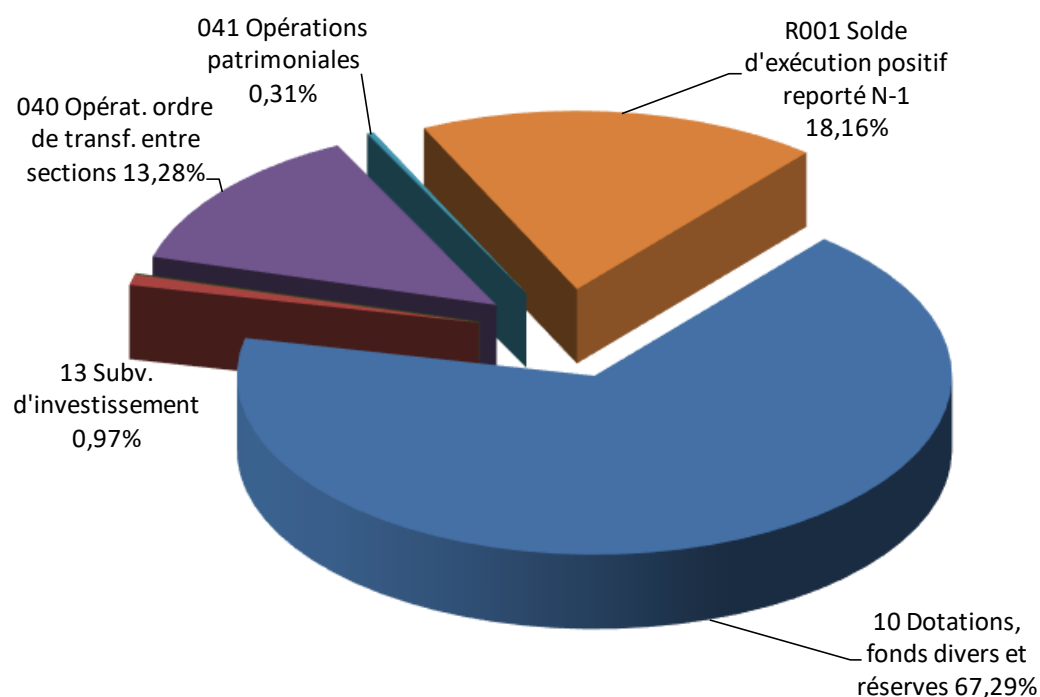
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).

Dépenses d'investissement de l'exercice 2021



Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 1 820 108,11 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 1 242 284,90 €, des opérations d'ordre pour 247 315,13 € et un excédent d'investissement reporté de 330 508,08 €.



		Budget 2021	Réalisations 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 209 491,92 €	1 224 689,78 €
13	Subv. d'investissement	13 000,00 €	17 595,12 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	312 000,00	
Recettes réelles totales		1 540 491,92 €	1 242 284,90 €
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	243 000,00 €	241 669,08 €
041	Opérations patrimoniales	17 000,00 €	5 646,05 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	820 000,00 €	
Recettes d'ordre totales		1 080 000,00 €	247 315,13 €
TOTAL (exercice 2021)		2 620 491,92 €	1 489 600,03 €
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	330 508,08 €	330 508,08 €
TOTAL (2021 + reports N-1)		2 951 000,00 €	1 820 108,11 €
Restes à réaliser (RAR)		- €	312 000,00 €
TOTAL (Réalisations + RAR)		-	2 132 108,11 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (29,16%), de la taxe d'aménagement (4,74%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (66,10%).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les subventions perçues d'un montant de 15 000 € et de 2 595,12 € correspondent respectivement à une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour le déploiement de la vidéoprotection et une subvention du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour l'aménagement d'un poste de travail.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Aucun emprunt n'a été contractualisé en 2021.

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ces opérations pour un montant de 241 669,08 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux charges à étaler. Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

NB : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	390 000,11 €	330 508,08 €
Recettes de l'exercice 2021	5 301 903,25 €	1 489 600,03 €
Dépenses de l'exercice 2021	-4 441 323,24 €	-1 262 165,85 €
Restes à réaliser en recettes	-	312 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-1 649 000,00 €
Résultats de clôture au 31/12/2021	1 250 580,12 €	-779 057,74 €

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 779 057,74 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2021 est donc de :

Excédent de fonctionnement :.....	+ 1 250 580,12 €
Déficit d'investissement :.....	- 779 057,74 €
	<hr/>
	+ 471 522,38 €